

Lausanne,¹ 15 route de Morges
14 novembre 1913

Cher Monsieur et très honoré collègue,

Veillez me permettre de vous poser une question kantienne.

Occupé en ce moment de préparer l'un des volumes d'une nouvelle édition des Oeuvres d'Alex[andre] Vinet, j'y rencontre le passage suivant²:

„Kant a dit: „Nous ne pouvons nous représenter l'obligation sans y joindre l'idée d'un autre, qui est DIEU, et de sa volonté.“^a Voilà la morale se faisant religion. etc. . . .“ |

J'ai lu, j'a dit, la pluma à la main, les oeuvres de Kant et ai noté, en particulier, plusieurs pages relatifs au rapport qu'il établit entre la morale et la religion; mais j'ai vainement cherché celui-ci dans ma collection, et je me l'ai pas trouvé mieux en faisant quelques recherches nouvelles dans les parties de l'oeuvre de Kant où je pensais avoir quelque chance de l'y rencontrer. L'accent de cette phrase ne me paraît guère kantien (es klingt mir nicht rein kantisch); car Kant vient beaucoup, précisément, à ce que me doit pas | la notion d'obligation que nous attendions à celle de Dieu; (pour celle du „bien suprême“ c'est une autre affaire: wir müssen (nicht sollen), c[est] à d[ire] nous ne pouvons pas faire autrement que de postuler, à propos d'elle, l'existence d'un Dieu.) Malgré cela, sans doute, la phrase donc il s'agit pourrait avoir échappé à la pluma de Kant, un jour à l'autre: vous avez montré combien il s'en faut que les déclarations soient toujours parfaitement d'accord les uns avec les autres. De plus il est à remarquer qu'il est dit ici^b: „Wir können uns nicht wohl anschaulich machen . . .“ ce qui pourrait exprimer un certain dédain pour cette façon de se représenter l'obligation comme résultant pour nous dans la volonté de Dieu: si on veut se rendre les choses „anschaulich“, on tombe | dans cette illusion; mais il n'y a qui à ne pas céder à ce mauvais désir de „sich die Verpflichtung anschaulich machen.“ – Je ne sais ce que vaut cette exégèse. Mais le fait est que je voudrais bien savoir si cette phrase est textuellement de Kant, – en ce cas, où elle se trouve, et pouvoir examiner le contexte, qui en marquerait la véritable portée.^c Vous serait-il possible de me fournir là dessus un renseignement³?

Vinet indique comme source: Kant's Metaphysik der Tugendlehre.^d Je ne connais aucun ouvrage, ni même aucun chapitre de Kant ainsi intitulé. Est-ce-que je me trompe? Ma supposition est que Vinet a rencontré cette citation (textuelle ou non) dans un livre allemand où l'on dirait, à fort où à raison, que | „in seiner Metaphysik der Tugendlehre“, (c'est-à-dire dans la partie de^e son système qui scruta les bases de la morale) Kant sagt so und so . . . – et Vinet aura pris cela pour le titre d'un ouvrage de Kant.

Veillez me pardonner de venir vous ennuyer de mes petites questions; vous n'y répondrez, s'il vous plait, que si vous avez la solution sous la main et sans qu'elle sous coûté de recherches

^a volonté.“] *folgt Fußnotenzeichen und -text*: „Wir können uns die Verpflichtung nicht wohl anschaulich machen, ohne | einen Andern und dessen Willen, nämlich Gott, dabei zu denken.“ Kant's Metaphysik der Tugendlehre.

^b ici] *Einfügung über der Zeile*

^c portée.] *danach Raum von ca. einem Wort frei gelassen*

^d Metaphysik der Tugendlehre] *am linken Rd. doppelt mit Bleistift angestrichen*

^e de] *danach gestrichen*: la philo-

prolongées; à l'avance je vous remercie pour la bienveillance avec laquelle je sais que vous recevrez ces lignes.

C'est avec un très vif intérêt que j'ai lu votre riche (supra riche) ouvrage: die Philosophie des Als Ob, dont la pensée centrale m'a paru très remarquable – sans me convaincre jusqu'au bout, – et dans les pages duquel j'ai | recueilli un foule des renseignements précieux. J'ai essayé de présenter ce beau livre à notre publie, dans un article de la Revue de théologie et de philosophie^a de Lausanne.^a Veuillez, en me pardonnent mon importunité actuelle, agréer,^b cher Monsieur et très honoré collègue, l'expression de mes sentiments respectueux et très élevées.

Ph. Bridel.

Anmerkungen

¹ Lausanne] *Philippe Bridel (1852–1936) war seit 1891 Präsident des Rats der Freikirche in Lausanne, seit 1894 Prof. für Geschichte und Philosophie an der Theologischen Fakultät der Freikirche. Ab 1923 Präsident der Société d'édition Vinet* (<https://hls-dhs-dss.ch/de/articles/011060/2001-06-05/> (17.9.2024)).

² le passage suivant] *Zitat (inklusive der Anmerkung) nach: Alexandre Vinet: II^e Essai. La volonté cherchant sa loi. In ders.: Essais de philosophie morale et de morale religieuse, suivie de quelques essais de critique littéraire. Paris: Hachette 1837, S. 24. Auf dem Titelblatt Motto nach Madame de Staël (vgl. Bridel an Vaihinger vom 22.7.1881): La religion doit être tout ou rien dans la vie.*

³ un renseignement] *bei Kant: Metaphysik der Sitten 2. Teil. Ethische Methodenlehre, Beschluß heißt es: Wir können uns nämlich Verpflichtung (moralische Nöthigung) nicht wohl anschaulich machen, ohne einen Anderen und dessen Willen (von dem die allgemein gesetzgebende Vernunft nur der Sprecher ist), nämlich Gott, dabei zu denken. Es ist kein Hinweis von Vaihinger an Bridel ermittelt. In Bridels Ausgabe lautet die Quellenangabe unverändert auf Metaphysik der Tugendlehre, vgl. Alexandre Vinet: Philosophie morale et sociale. Recueil d'essais, d'articles et de fragments. Tome premier. Publiés d'après les éditions originales et les manuscrits par Ph. Bridel avec la collaboration de Paul Bonnard, pasteur. Lausanne/Paris: Georges Bridel/Fischbacher 1913 (Euvres d'Alexandre Vinet 2^e série), S. 298, Anm. 1.*

⁴ un article de la Revue de théologie et de philosophie] *vgl. Bridel: Des fictions dans la science et dans la vie humaine. In: Revue de Théologie et de Philosophie 1 (1913), S. 12–33 (<http://doi.org/10.5169/seals-379902> (17.9.2024)).*

^a Revue de théologie et de philosophie de Lausanne] *mit Blaustift unterstrichen*

^b C'est ... agréer] *Abschnitt am linken Rd. mit Blaustift angestrichen*